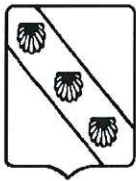


PROVINCE DE HAINAUT



Arrondissement de TOURNAI

COMMUNE
DE
BRUNEAUT

Art. 90 de la nouvelle loi
communale.

Le Conseil ne peut prendre
de résolution si la majorité de ses
membres n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a
été convoquée deux fois sans
s'être trouvée en nombre
compétent elle pourra, après une
nouvelle et dernière convocation,
délibérer, quel que soit le nombre
de membres présents sur les
objets mis pour la troisième fois à
l'ordre du jour.

7620 BRUNEAUT, le 12.03.2018.

Séance du conseil communal

EST INVITE(E) à assister, pour la première fois, à la réunion du Conseil communal
qui aura lieu, en la maison des associations, (à l'étage) ,24B, rue Wibault Bouchart
(Bléharies)

LE LUNDI 26 MARS 2018 A 19H30

Par le Collège,

La Directrice Générale,

Le Bourgmestre,


Nathalie BAUDUIN




Pierre WACQUIER.

ORDRE DU JOUR

1. Informations diverses – communications
2. Régie Communale autonome de Brunehaut
 - a) rapport d'activités – approbation - décision
 - b) rapport financier et compte 2017- décision
 - c) Plan budgétaire pluriannuel - communication
3. Plan Cohésion Sociale
 - a) Rapports d'activités 2017 – approbation – décision
 - b) Rapports financier et compte 2017 – approbation - décision
4. Maison de l'emploi : son impact sur nos demandeurs d'emploi - présentation – communication
5. Appel à projet – Aménagement, mise en conformité et embellissement des cimetières wallons et création d'espaces de condoléances et de cérémonies non confessionnelles - décision
6. Plaine de jeux 2018 – modalités d'organisation – décision
7. Approbation du procès-verbal de la séance du 26.02.2018 – décision

HUIS CLOS

8. Ratifications des décisions du collège communal portant désignation des membres du personnel enseignant – décisions.
9. Personnel enseignant – mise en disponibilité pour cause de maladie – décision
10. Désignation d'un directeur d'école, sans classe pour le groupe scolaire de la Pierre – décision
11. Désignation d'un directeur d'école, sans classe pour le groupe scolaire Scaldis – décision